



5 ans de présence sur le territoire français

Par **cosmus**, le **17/09/2012 à 23:16**

Bonjour,
Je suis ressortissant algérien, arrivé en France d'une manière légale, avec un visa de long séjour pour étude, j'ai bénéficié de trois cartes de résidence d'un an pour chaque statut étudiant. Pour des circonstances malheureuses, je n'ai pas pu renouveler ma carte. Voilà je suis sans papier depuis plus de deux ans.
Je voudrais savoir si la circulaire en préparation me touchera vu que j'ai plus de cinq ans sur le territoire français dont trois ans avec statut étudiant et avec une possibilité d'avoir une promesse d'embauche tout en sachant qu'il existe une convention bilatérale entre les deux pays (j'ai été concerné par la circulaire Guéant)?
Ma deuxième question est: est-ce que je suis expulsable vu que j'ai plus de cinq ans de présence sur le territoire français?
Merci d'avance

Par **zinzin**, le **18/09/2012 à 00:54**

bonsoir,
Des algériens que je connais qui avaient 10 ans de présence ont été expulsés...
Toute personne qui n'a pas de papiers 'à vocation' à être expulsée.
Je ne sais pas s'il existe un seuil d'années qui protège de l'expulsion quand on est irrégulier (peut-être 20 ans et encore).
Ceux qui s'y connaissent te répondront peut-être.
Par contre, des facteurs autres peuvent rendre une expulsion difficile.
Pour la circulaire, personne n'en connaît les termes... elle sera peut-être restrictive en temps de crise...
Je te souhaite d'en bénéficier ;)

Par **cosmus**, le **18/09/2012 à 05:21**

Merci Monsieur de m'avoir répondu, Le cas est un peu compliqué certains disent que cette

circulaire en préparation ne touchera pas les algériens, pourtant quand j'étais étudiant la fameuse circulaire de Claude Guéant m'a touché
Amicalement

Par **cosmus**, le **18/09/2012** à **21:49**

Quelqu'un avait posté un commentaire que je ne trouve pas

Par **amadou100**, le **30/01/2013** à **13:19**

bonjournsalt en combien de temps il faut faire pour avoir la carte de 10 sans mariage

Par **amajuris**, le **05/02/2013** à **11:09**

bjr,rnau hasard je répondrais 10 ans.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>rn